



Remboursement de franchise sinistre non responsable

Par Annedelyon

Bonjour,

Je suis propriétaire occupante d'un local professionnel. J'ai eu un sinistre en août (dégât des eaux) non responsable (refoulement WC venant des canalisations communes). J'ai donc d'abord fait jouer mon assurance locataire mais aussi propriétaire en complément car le montant était important. J'ai été indemnisée mais à avec une déduction de franchise pour chacune des deux assurances alors que je ne suis pas responsable. L'assurance de la copro est sensée me rembourser mais toujours rien...Est ce que, pour aller plus vite je peux exiger de mes assurances qu'elles me remboursent la franchise

Merci

Par chaber

bonjour

la convention IRSI n'est pas applicable dans votre cas (locaux professionnels). Votre assureur vous a indemnisé en fonction de votre contrat, franchise déduite.

Il effectue un recours tant pour son compte que pour le votre auprès de l'assureur du responsable qui semble être la copropriété dans votre cas.

La franchise vous sera réglée lorsque le recours aura abouti

Posez la question à votre assureur

Par Annedelyon

Merci. Il y a bien un recours en cours pour les deux assurances...Mais apparemment xxxx fait exprès de faire traîner...En espérant qu'ils finissent bien par rembourser tout le monde!